

Chaque année, le Conseil municipal est amené à délibérer sur deux documents importants :

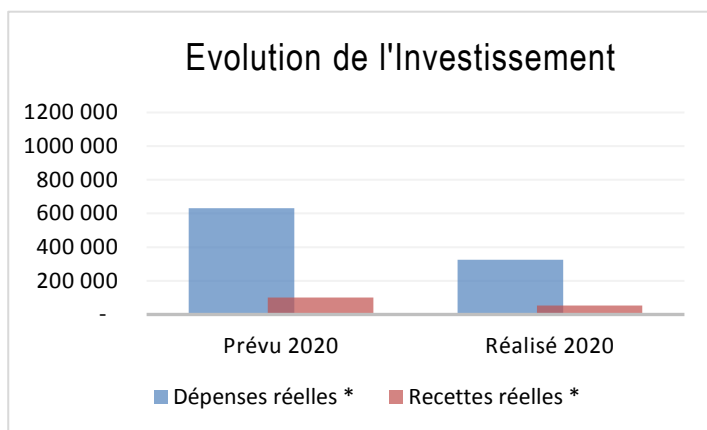
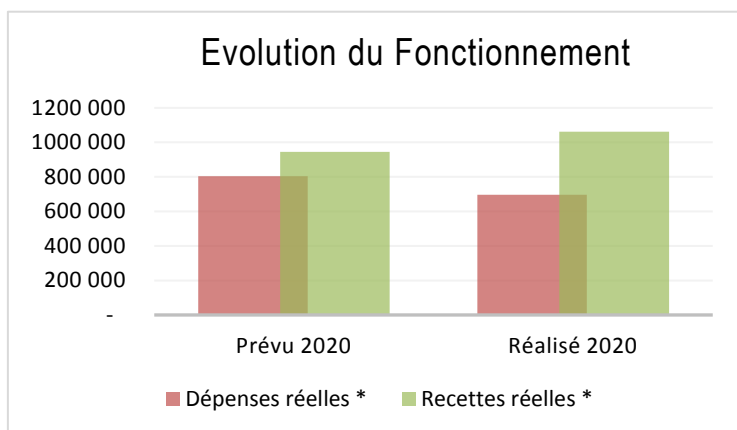
- Le Compte Administratif de l'année écoulée qui représente la réalité de la gestion communale
- Le Budget Primitif qui recense l'ensemble des prévisions des dépenses et recettes de la commune pour l'année en cours.

Le Compte Administratif 2020

Les faits marquants de l'année

- ✓ Des élections municipales avec un renouvellement pour moitié et une installation décalée de votre nouveau conseil.
- ✓ La COVID qui a eu des incidences, à la fois de report ou annulation de dépenses (peu d'investissements) et recettes (par exemple locations du Centre Polyvalent), mais a nécessité aussi de nouvelles dépenses (masques, gel, etc...).
- ✓ Des investissements faibles pour continuer à restaurer notre budget.
- ✓ La clôture et l'intégration du budget annexe le Clos du Verger au Budget Principal : un budget unique en 2020. Ce budget annexe clos présentant un déficit, il a été compensé avec l'excédent du Budget Principal.
- ✓ La renégociation de l'emprunt du lotissement du Clos du Verger par un emprunt à taux fixe amortissable.

Le résultat à reporter sur le budget 2021 est de 1 043 263,44 €. Ce résultat excédentaire permettra notamment de financer des projets à venir avec les ressources propres disponibles car la commune ne pourra pas avoir recours à l'emprunt.



* Les dépenses et recettes « réelles » se caractérisent par le fait qu'elles donnent lieu à des mouvements de trésorerie. Par opposition aux dépenses et recettes « d'ordre » qui n'entraînent pas d'encaissements ou de décaissements.

Un point sur la dette

Au 31/12/2020 la dette de Saint-Augustin-des-Bois s'élevait à un peu plus de 2,9 millions d'euros, soit 2 335 € par habitant contre 612 €/habitant pour des communes de même strate (taille).

La commune présente donc toujours un endettement très significatif même s'il s'est un peu amélioré.

Pour mémoire, en 2015 la dette était de l'ordre de 2 789 € par habitant.

| | ANNÉE 2020 | STRATE |
|------------------------------|-------------|--------------|
| Nombre d'habitants | 1 246 | 500/2000 hab |
| Capital restant dû | 2 909 925 € | - |
| Soit une dette/habitant | 2 335 € | 612 € |
| Capital remboursé | 184 062 € | - |
| Intérêts remboursés | 65 077 € | - |
| Annuité de la dette | 249 139 € | - |
| Annuité de la dette/habitant | 200 € | 87 € |

Le ratio de désendettement (en années) nous indique en combien d'années d'exercices budgétaires la collectivité peut rembourser la totalité du capital de sa dette, en supposant qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse.

En 2020, le ratio de désendettement de la commune est de 7,95 années (contre 14 années en 2015 et 9,7 années en 2016). Ce ratio est devenu très raisonnable au regard des ratios connus précédemment. A l'arrivée de la nouvelle équipe municipale en 2015, la commune n'avait plus la capacité à rembourser. Effectivement, en 2014, l'épargne brute dégagée ne permettait pas à la commune de se désendetter dans un délai raisonnable, lui aurait fallu 2 123 années.

Le Budget Primitif 2021

Le budget primitif communal 2021, adopté lors du Conseil Municipal du 29 mars s'établit comme suit :

- ↪ En investissement à 729 858,96 €
- ↪ En dépense de fonctionnement à 1 475 442 et recettes de fonctionnement 1 967 063 €

Soit voté avec un excédent de fonctionnement de 491 621 €



Le budget 2021 est présenté en excédent, comme l'ont été les budgets 2019 et 2020. Il est possible de voter budget en excédent de fonctionnement. Les investissements doivent toujours être couverts.

Il est apparu important à la Municipalité d'acter à nouveau d'un excédent budgétaire pour envisager les investissements futurs sans recours à l'emprunt compte tenu de l'endettement de la commune. Notre objectif est de maintenir un niveau d'excédent

Les points principaux du Budget 2021

Fonctionnement 2021 : Maintien des dépenses réelles de fonctionnement 835 000 €

- ✓ Services périscolaires : Accompagnement par la chambre d'agriculture sur le restaurant scolaire.
- ✓ Entretien : produits, matériels, masques nécessaires aux protocoles sanitaires.
- ✓ Renfort sur les frais de personnel, notamment lié à l'accroissement des missions (enfance, ménage) et à des remplacements.
- ✓ Espaces verts : Plantations, paillage, pour consolider l'embellissement de la commune. Élagage bois de la cure et entretien des chemins communaux.
- ✓ Entretien des bâtiments : réparations ou entretiens des bâtiments et des terrains non effectués depuis longtemps. Nettoyage de la réserve incendie.
- ✓ Fonds de solidarité du bloc local (FSBL) : notre commune a souhaité soutenir les entreprises en lien avec notre communauté de communes.

Investissements 2021 : 400 000 € d'investissements prévus au budget dont 4 projets que nous initierons sur l'année si le contexte et les aides sollicitées le permettent :

- ✓ la rénovation de l'épicerie,
- ✓ le remplacement de la voiture des services techniques,
- ✓ l'implantation d'un self-service à la cantine scolaire,
- ✓ la poursuite de l'aménagement du cimetière avec la création de l'allée principale.

Si le contexte nous le permet, des travaux sur le bâtiment de la mairie seront à l'étude concernant l'aménagement et le changement des huisseries.

Sont aussi prévues des adaptations du fonctionnement de notre commune comme l'ajout de mobilier urbain : porte-vélos et potelets, tables de pique-nique, panneaux signalisation, ...), le renouvellement de postes informatiques, le changement des rideaux de la salle annexe et l'ajout de rideaux occultants au centre polyvalent.

Zoom sur la Fiscalité

Les recettes fiscales en 2020 représentent près de 906 000 € soit 85% des recettes réelles de fonctionnement.

Depuis 2017, les taux communaux sont maintenus et n'ont pas subi d'augmentation. Compte tenu de la réforme sur la taxe d'habitation, la part départementale 21,26 % est maintenant intégrée à la part communale, dont le taux était de 25,56%.

En 2021 les taux votés sont les suivants : **Taxe foncière bâti 46,82%** (=21,26% + 25,56 %) et **Taxe foncière non bâti 54,32%**

Un point sur le rôle et budget du C.C.A.S

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) est un établissement public administratif communal, distinct des services de la commune. Le conseil d'administration est présidé par le Maire et est composé de conseillers municipaux et de membres nommés, qui ont des compétences dans le domaine social, l'insertion et la santé. Son rôle est de décider des orientations et actions à mettre en place, et d'étudier les dossiers d'aide dans la plus stricte confidentialité.

Le C.C.A.S. est à l'écoute des personnes qui vivent une situation personnelle particulière (familles, personnes âgées, personnes en situation de handicap, demandeurs d'emploi, ...).

Il intervient principalement dans trois domaines : l'aide sociale légale, l'aide sociale facultative, et l'animation des activités sociales. Si vous rencontrer une situation difficile, vous pouvez demander un RDV qui aura lieu dans les locaux de la mairie. L'élu ou un agent en charge du CCAS vous recevra en toute confidentialité.

A Saint-Augustin-des-Bois, le budget annuel du C.C.A.S. en 2021 est de 3 000 € (comme en 2020). Le budget 2021 est réparti comme suit : action de fin d'année envers les aînés, banque alimentaire et secours d'urgence.